



COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL

(Séance du 24 mars 2025)

N° 2025_03_24_01

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre du mois de mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, BONGIOVANNI Gérard.

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Mesdames, Messieurs : BONGIOVANNI, HUGON, VERBRUGGE, PAOLETTI, BOUARD, DASTIS, DESMARET, BALLION, JACQUELIN, MARCHESI

Absents(es) excusés(es) : Mr DECON

Secrétaire de séance : MARCHESI Gérard

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus de la séance du 28 février 2025.

1) Avenants 1 des différents lots du marché "Rénovation de la salle des fêtes"

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'approuver les avenants 1 des différents lots pour le marché "Rénovation de la salle des fêtes".

Il présente à l'assemblée :

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°1 Entreprise BERTAGNA relatif à une moins-value de 180.00 € TTC, portant le lot n°1 (Gros œuvre) à 20 986.80 € TTC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°1 Entreprise HUGON relatif à une plus-value de 8 712.00 € TTC, portant le lot n°1 (Gros œuvre) à 56 700.00 € TTC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°3 SARL RIEU relatif à une plus-value de 3 138.00 € TTC, portant le lot n°3 (Menuiserie ext) à 53 598.00 € TTC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°5 Entreprise THOMAS et Fils relatif à une plus-value de 2 258.02 € TTC, portant le lot n°5 (Menuiserie) à 22 787.92 € TC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°6 Entreprise FURLAN relatif à une plus-value de 1 566.00 € TTC, portant le lot n°6 (Electricité) à 17 937.60 € TTC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°7 Entreprise FURLAN relatif à une plus-value de 1 873.20 € TTC, portant le lot n°7 (Plomberie) à 18 732.00 € TTC

⇒ L'avenant n°1 sur lot n°8 Entreprise PINTO relatif à une plus-value de 864.00 € TTC, portant le lot n°8 (PEINTURE) à 19 823.58 € TTC

Tableau récapitulatif des devis initiaux et les avenants pour chacun des lots

ENTREPRISES	Lot N°	Activité	Montant du marché		Avenants (TTC)		Nouveau total du lot TTC
			HT	TTC	Moins-value	Plus-value	
			Devis	Devis			
BERTAGNA	1	Gros œuvre	17 639.00	21 166.00	-180.00		20 986.80
HUGON	1	Gros œuvre	39 990.00	47 988.00		8 712.00	56 700.00
RIEU	3	Menuiserie Ext	42 050.00	50 460.00		3 138.00	53 598.00
THOMAS	5	Menuiserie Int	17 108.25	20 529.90		2 258.02	22 787.92
FURLAN	6	Electricité	13 643.00	16 371.60		1 566.00	17 937.60
FURLAN	7	Plomberie	14 049.00	16 858.80		1 873.20	18 732.00
PINTO	8	Peinture	15 799.65	18 959.58		864.00	19 823.58
TOTAL						+18 231.22	

Monsieur Le Maire sollicite du conseil Municipal, l'autorisation à signer les avenants n°1 des lot n°1 BERTAGNA, n°1 HUGON, n°3, n°5, n°6, n°7 et n°8, pour le projet de Rénovation de la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants cités ci-dessus.

2) OBJET : Rénovation salle des fêtes LOT PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de l'appel d'offre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes, il convient d'approuver le choix de la commission concernant l'entreprise retenue pour le lot **PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la commission d'appel d'offre du 20 mars 2025, et après l'étude faite par le SDE 82 concernant la rénovation de la salle des fêtes, le choix de l'entreprise pour le lot PHOTOVOLTAÏQUE a été fait.

lot photovoltaïque : entreprises retenues

ENTREPRISES	Lot N°	Activité	Devis de l'entreprise HT	Devis de l'entreprise TTC
ALELEC	9	Photovoltaïque	15 348.90 €	18 417.60 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération

INFOS / QUESTIONS DIVERSES :

- Prochain conseil municipal le 1^{er} avril vote du budget et délibération correspondante.
- Distributeur de pains : arrêt de la boulangerie de Touffailles, reprise par la boulangerie de Castelsagrat.

Séance levée à 19h00
A Saint-Clair, le 28 mars 2025

Le Maire, Gérard BONGIOVANNI

